

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération  
n° 2006.02.008**

**Bâtiment n° 6 - Parc  
des 3 Piliers Site  
des Seguins à  
RUELLE :  
réhabilitation des  
parties communes -  
Lot n° 1 "VRD" :  
avenant n° 2**

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT.

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**BATIMENT N° 6 - PARC DES 3 PILIERS SITE DES SEGUINS A RUELLE : REHABILITATION DES PARTIES COMMUNES - LOT N° 1 "VRD" : AVENANT N° 2**

Vu la délibération n° 116 du conseil communautaire du 12 mai 2005 autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réhabilitation des parties communes du bâtiment n°6 situé parc des 3 piliers sur le site des Seguins à Ruelle,

Vu la décision n° 28 B du bureau communautaire du 7 juillet 2005, attribuant le lot n° 1 « VRD » à l'entreprise POTEVIN sise à Chasseneuil sur Bonnieure pour un montant de 48 551,06 € HT,

Vu la délibération n° 254 du conseil communautaire du 29 septembre 2005 approuvant un avenant n° 1 au lot n° 1 d'un montant total en moins-value de 1 802,00 € HT, ramenant le montant du marché de 48 551,06 € HT à 46 749,06 € HT, soit une diminution de 3,71% par rapport au montant initial du marché,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 09 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 17 janvier 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD » confié à la société POTEVIN sise à Chasseneuil sur Bonnieure pour la réhabilitation des parties communes du bâtiment n°6 – Parc des 3 piliers – Site des Seguins à Ruelle, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 5 329,60 € HT, détaillé ci-après :

- Raccordement sanitaire du RDC ..... 1 850,00 € HT
  - Reprise complète d'un regard EP ..... 650,00 € HT
  - Purge zone tranchée GAZ ..... 364,60 € HT
  - Création d'une grille pour récupération sortie de pompe de refoulement 122,00 € HT
  - Fourniture et mise en place de calcaire sous parking .....2 343,00 € HT
- MONTANT TOTAL EN PLUS-VALUE : .....5 329,60 € HT**

Le montant du marché passe de 46 749,06 € HT à 52 078,66 € HT, soit une augmentation de 7,27 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 février 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 février 2006</b>